

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
6 octobre 2022**

PUBLIE LE : 02 NOV. 2022

**Délibération n°221006-6 : Convention de groupement de commandes sur le territoire de la CA
SGBS – Désignation de représentants**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-neuf septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN-BOUCLES-DE-SEINE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 à L 2113-8 ;

VU la délibération du 24 mai 2022, par laquelle le comité approuvait la convention constitutive de groupement de commandes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine et autorisait le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

CONSIDERANT la convention du 7 juillet 2022 ;

CONSIDERANT qu'il est demandé au Syndicat de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siégeront à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE en qualité de membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- Membre titulaire : Madame Florence ESNAULT,
- Membre suppléant : Madame Emmanuelle RAMPAZZO.

Fait à Marly-Le-Roi, le **31/10/2022**

Transmis en préfecture et affiché le **2/11/2022**

Jean-François PERRAULT
Secrétaire de séance



Pour Extrait Conforme


Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal